



HAL
open science

”La houe avant les boeufs. La difficile réception de la culture attelée en Afrique subsaharienne”

Xavier Perrot

► **To cite this version:**

Xavier Perrot. ”La houe avant les boeufs. La difficile réception de la culture attelée en Afrique subsaharienne”. Revue semestrielle de droit animalier, 2019, 1-2, pp.293-314. hal-02493538

HAL Id: hal-02493538

<https://hal.science/hal-02493538>

Submitted on 29 Feb 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE LIMOGES
OBSERVATOIRE DES MUTATIONS INSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
INSTITUT DE DROIT EUROPÉEN DES DROITS DE L'HOMME



DOSSIER THÉMATIQUE
L'ANIMAL TRAVAILLEUR

DIRECTEUR

Jean-Pierre MARGUÉNAUD, Agrégé de droit privé et de Sciences criminelles, Membre de l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme-I.D.E.D.H. (EA 3976), Université de Montpellier

DIRECTEUR ADJOINT

Xavier PERROT, Professeur d'Histoire du Droit, FDSE - OMIJ, Université de Limoges

RÉDACTEURS EN CHEF

Florence BURGAT, Directeur de recherche en philosophie, Inra-SAE2/UMR 8547 Cnrs-Ens
Olivier LE BOT, Professeur de Droit Public, Université Aix-Marseille
Jacques LEROY, Professeur émérite de Droit privé, Doyen honoraire, Université d'Orléans
Claire VIAL, Professeur de Droit public, Université de Montpellier, I.D.E.D.H. (EA 3976)

RÉDACTRICES EN CHEF ADJOINTES

Lucille BOISSEAU-SOWINSKI, Maître de conférences en Droit privé, Université de Limoges
Ninon MAILLARD, Maître de conférences en Histoire du Droit, Université Paris Nanterre
Séverine NADAUD, Maître de conférences HDR en Droit public, Université de Limoges

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

Mustapha AFROUKH, Maître de conférences en droit public, Université de Montpellier
Émilie CHEVALIER, Maître de conférences en droit public, Université de Limoges
Delphine THARAUD, Maître de conférences en droit privé, Université de Limoges
Claire VIAL, Professeur de Droit public, Université de Montpellier, I.D.E.D.H. (EA 3976)

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Suzanne ANTOINE, Docteur en Droit, Président de chambre honoraire de la Cour d'appel de Paris
Éric BARATAY, Professeur d'Histoire, Université de Lyon, Membre de l'Institut Universitaire de France
Maryse DEGUERGUE, Professeur, Université Paris 1
Olivier DUBOS, Professeur de Droit public, Université Montesquieu Bordeaux 4
Elisabeth de FONTENAY, Philosophe, Maître de Conférences Honoraire
Geneviève GIUDICELLI-DELAGE, Professeur de Droit privé, Université Paris 1, Présidente de l'Association de Recherches Pénales Européennes
Xavier LABBÉE, Professeur de Droit privé, Université Lille 2
Marie-Angèle HERMITTE, Directeur de recherche au CNRS, Directeur d'études à l'EHESS
François PASQUALINI, Professeur de Droit privé, Université Paris Dauphine
Catherine PRÉAUBERT, Docteur en Droit, Avocat à Mayotte
Michel PRIEUR, Professeur émérite de Droit public, Doyen honoraire, Université de Limoges
Jacques RAYNARD, Professeur de Droit privé, Université de Montpellier
Philippe REIGNÉ, Professeur de Droit privé, CNAM

Thierry REVET, Professeur de Droit privé, Université Paris 1
Frédéric SUDRE, Professeur de Droit public, Université de Montpellier

COMITÉ DE RÉDACTION

Lucille BOISSEAU-SOWINSKI, Maître de conférences en Droit privé, Université de Limoges
Florence BURGAT, Directeur de recherche en philosophie, Inra- SAE2/UMR 8547 Cnrs-Ens
Pierre-Jérôme DELAGE, Maître de conférences en droit privé, Université de Caen
Sonia DESMOULIN-CANSELIER, Chargée de recherche CNRS, Université de Nantes
Olivier DUBOS, Professeur de Droit public, Université de Bordeaux
Christine HUGON, Professeur de Droit privé, Université de Montpellier
Olivier LE BOT, Professeur de Droit Public, Université Aix-Marseille
Jacques LEROY, Professeur émérite de Droit privé, Doyen honoraire, Université d'Orléans
Ninon MAILLARD, Maître de conférences en Histoire du Droit, Université Paris Nanterre
Fabien MARCHADIER, Professeur de droit privé, Université de Poitiers
Jean-Pierre MARGUÉNAUD, Professeur de Droit privé et de Sciences criminelles, Université de Limoges, Membre de l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme-I.D.E.D.H. (EA 3976), Université de Montpellier
Christophe MAUBERNARD, Maître de conférences HDR en Droit public, Université de Montpellier
Séverine NADAUD, Maître de conférences HDR en Droit public, Université de Limoges
Damien ROETS, Professeur de Droit privé, Doyen honoraire, Université de Limoges
Dominique TAURISSON MOURET, Ingénieur de recherche au CNRS, Université de Limoges
Claire VIAL, Professeur de Droit public, Université de Montpellier, I.D.E.D.H. (EA 3976)

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

François PÉLISSON, Ingénieur d'études, Université de Limoges

Direction, administration :

OMIJ
5 Rue Félix Éboué
87031 Limoges Cedex 1
Tél : +33 5 55 34 97 36
Fax : +33 5 55 34 97 01
Courriel : francois.pelisson@unilim.fr
Site Internet :
<http://www.unilim.fr/omij>

IDEDH
39, rue de l'Université
34060 Montpellier Cedex 2
Tél : +33 4 34 43 29 71
Courriel : claire.vial@univ-montpl.fr
Site Internet :
<http://idedh.edu.umontpellier.fr/publications>

Mode de parution :

2 numéros par an / ISSN 2258-0530

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	11
I. ACTUALITÉ JURIDIQUE	13
SÉLECTION DU SEMESTRE	
Chouquette et l'héritage de son maître <i>JEAN-PIERRE MARGUÉNAUD</i>	15
JURISPRUDENCE	
CHRONIQUES	
DROIT CIVIL DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE	
<i>FABIEN MARCHADIER</i>	23
RESPONSABILITÉ CIVILE	
<i>GRÉGOIRE LERAY</i>	31
CONTRATS SPÉCIAUX	
<i>KITERI GARCIA ET CHRISTINE HUGON</i>	35
DROIT CRIMINEL	
<i>JACQUES LEROY</i>	51
DROIT ADMINISTRATIF	
<i>PASCAL COMBEAU ET MARYSE DEGUERGUE</i>	57
DROIT SANITAIRE	
<i>SONIA DESMOULIN-CANSELIER</i>	79
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	
<i>SÉVERINE NADAUD</i>	85
DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE ET DU CONSEIL DE L'EUROPE	
<i>LAUREN BLATIERE, OLIVIER CLERC ET CHRISTOPHE MAUBERNARD</i>	95
DROIT CONSTITUTIONNEL	
<i>OLIVIER LE BOT</i>	109
CULTURES ET TRADITIONS	
<i>CLAIRE VIAL</i>	113
DROITS ÉTRANGERS	
<i>DANIELLE TETÛ RODRIGUES, DAVID HIEZ ET MANON CANTERI</i>	127
PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES	
<i>ALEXANDRE ZOLLINGER</i>	179

Sommaire

DROIT FISCAL

SYLVIE SCHMITT193

SOMMAIRES DE JURISPRUDENCE

DELPHINE THARAUD ET BRIGITTE DES BOUILLONS.....205

LÉGISLATION

CHRONIQUE (sous la responsabilité de Lucille Boisseau-Sowinski et de Jordane Ségura-Carissimi)

LUCILLE BOISSEAU-SOWINSKI, JORDANE SÉGURA-CARISSIMI ET MATTHIAS MARTIN221

PHILOSOPHIE ET THÉORIE DU DROIT

PIERRE BRUNET ET DAVID CHAUVET239

BIBLIOGRAPHIE

REVUE DES PUBLICATIONS

La sensibilité animale sous les feux des projecteurs : vers un acte III de la protection animale ?

JOËL KIRSZENBLAT251

II. DOSSIER THÉMATIQUE :

« L'ANIMAL TRAVAILLEUR ».....255

TRIBUNE CONTRADICTOIRE

« L'animal en médiation, un travailleur ? »

LAURENCE MOLLARET257

L'exploitation des chiens pour la mendicité, un travail ?

BRUNO LASSALLE.....273

Chiens travailleurs : enrôlés de force ou auxiliaires respectés ?

JOSÉE BARNÉRIAS283

POINTS DE VUE CROISÉS

ANTHROPOLOGIE ET HISTOIRE DU DROIT

La houe avant les bœufs. La difficile réception de la culture attelée en Afrique subsaharienne

XAVIER PERROT293

HISTOIRE DES CULTURES ET DES CIVILISATIONS

L'animal de travail, l'exemple du bovin limousin (Haute-Vienne) du XVI^e au XX^e siècle

BERNARD BERNABEN.....315

Le moteur « hippromique » et la question du travail des chevaux sous le second Empire

FRANÇOIS JARRIGE331

DROITS RELIGIEUX

Le bœuf de labour, l'abeille et le cochon d'élevage : pourquoi les uns travaillent et l'autre pas et ce que cela change...

NINON MAILLARD349

ÉCONOMIE

L'animal travailleur : de l'exploitation à la négation. Comment en sortir ?

JEAN-JACQUES GOUGUET.....371

LES ARCHIVES DES ANIMAUX

Compagnons dans l'effort : les animaux au travail, pistes de recherche et sources à exploiter dans les archives

CYRIL DAYDÉ.....385

III. DOCTRINE ET DÉBATS441

CONCOURS JULES MICHELET

JEAN-PIERRE MARGUÉNAUD443

Promotion Jean-Pierre Marguénaud

LUCILLE BOISSEAU-SOWINSKI445

Proposition de réforme tendant à l'interdiction des manèges à équidés vivants dans les foires, fêtes foraines et manifestations publiques

ROMY SUTRA449

DÉBATS

Dialogues entre philosophes et juristes autour de la question animale

Actes de la journée d'études organisée à Lyon le 24 mai 2019, Université Jean Moulin Lyon 3

Sommaire

.....461

Sommaire

Petite introduction d'éthique animale à l'usage des juristes et de droit animalier à l'usage des philosophes <i>LUCIE DUPIN</i>	463
Les responsabilités juridiques <i>LUCILLE BOISSEAU-SOWINSKI</i>	483
L'animal ou les animaux : état des lieux juridique <i>MURIEL FALAISE</i>	501
Réflexions sur la manière de classer les animaux et sur ses conséquences juridiques <i>GEORGES CHAPOUTHIER</i>	509
Quels animaux, quels droits ? <i>ENRIQUE UTRIA</i>	517
Quelle réception juridique pour le choix éthique végane ? <i>MARWA MZATI, JONATHAN PERRIN, MARIE POTUS ET MATHILDE ROMAN</i>	525

POINTS DE VUE CROISÉS

ANTHROPOLOGIE ET HISTOIRE DU DROIT

**La houe avant les bœufs
La difficile réception de la culture attelée en Afrique subsaharienne**

Xavier PERROT

Professeur d'histoire du droit

OMIJ EA 3177

Université de Limoges

Pour quelqu'un ignorant de la diversité des modes de culture du sol à travers le monde, il peut sembler difficile de s'imaginer que l'homme ait pu se passer du concours de la force animale dans le cadre des travaux des champs, réputés pour leur pénibilité ; on perçoit, en effet, plutôt spontanément les animaux comme des auxiliaires naturels des cultivateurs. C'est ignorer cependant que le travail animal est postérieur à l'agriculture et à l'élevage d'au moins cinq millénaires, comme le montre l'archéologie¹. Ajoutons que si la relation homme-animal est systématiquement présente dans l'élevage et l'économie agricole, c'est seulement dans certaines agricultures sédentaires que « l'animal est intégré dans le dispositif domestique et remplit le rôle d'instrument technique (bœuf, âne, cheval dans de nombreuses sociétés d'Eurasie et de l'Afrique au nord du Tchad) »².

Les premiers systèmes agraires se sont ainsi passés du secours de la traction animale pour les travaux agricoles, le labeur étant exclusivement manuel. Dans certaines régions, l'absence d'assistance animalière s'est du reste maintenue jusqu'à une période récente, comme c'est le cas en Afrique subsaharienne. Cet espace – limité à la zone francophone pour les besoins de cette étude – a toutefois ceci de remarquable qu'y a été importée tardivement, durant la période coloniale, la culture attelée lourde, non sans difficulté cependant (I). La réception de ce modèle agraire exogène, dépendant étroitement du travail animal, a dès lors profondément bouleversé l'agriculture locale. L'arrivée des bœufs de trait, seuls animaux dont il sera

¹ Jean-Paul Demoule, *Les dix millénaires oubliés qui ont fait l'histoire. Quand on inventa l'agriculture et les chefs*, Paris, Fayard/Pluriel, 2019, p. 19.

² André Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole, I, Technique et langage*, Paris, Albin Michel, 1964, p. 307.

question dans cette recherche, parce que leurs mœurs étaient inconnues des cultivateurs locaux et que le rapport aux bovins était tout autre chez les pasteurs, provoqua une profonde acculturation (II).

I. De la tradition à la vulgarisation

L'agriculture subsaharienne, jugée archaïque et dénuée d'intérêt économique par l'administration coloniale, doit être modernisée. Trop rudimentaire parce que manuelle (1), un vaste programme de diffusion de la culture attelée est mis en place pour la transformer en profondeur (2). Les bœufs de trait deviennent les vecteurs du progrès agricole importé en Afrique.

1. Une culture manuelle endogène

L'agriculture africaine subsaharienne s'illustre historiquement par l'usage d'instruments aratoires non trainés, les cultivateurs n'utilisant usuellement ni araires, ni charrues³. La houe représente ainsi l'outil privilégié de l'agriculture africaine, André Leroi-Gourhan évoquant à son propos un « outil universel de la petite culture »⁴. L'agriculture étant exclusivement manuelle chez les cultivateurs comme chez les agro-pasteurs de cette région, l'animal n'avait donc pas à être mobilisé pour les travaux des champs mis à part quelques cas de portage. Quant aux pasteurs, nous verrons plus loin que la survalorisation de leur bétail les conduit à mépriser leur exploitation sous une forme laborieuse, spécialement celle des bovins. C'est ainsi que dans l'espace sahélo-soudanais, remarque Marc Dufumier, « l'outillage des agriculteurs est de fait resté exclusivement manuel jusqu'à la veille des indépendances »⁵. Le sarclo-binage à la main y est ainsi encore largement pratiqué encore dans les années 1980, spécialement dans les espaces isolés et chez les cultivateurs pauvres⁶.

C'est dès lors par une profonde opération de transformation des systèmes agraires, engagée dès le début du XX^e siècle par l'administration coloniale et ensuite poursuivie, que l'animal va être employé aux travaux des champs dans une région du monde qui l'avait pendant plusieurs millénaires épargné

³ André Georges Haudricourt et Mariel J.-Brunhes Delamarre, *L'homme et la charrue à travers le monde*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2000, p. 39 ; André Leroi-Gourhan, *Évolution et technique*, I, *L'homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1948.

⁴ André Leroi-Gourhan, *Évolution et technique*, I..., *op. cit.*, p. 217.

⁵ Marc Dufumier, *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes*, Paris, éd. Karthala, « Hommes et sociétés », 2004, p. 114.

⁶ *Ibid.*

des tâches agricoles les plus pénibles. C'est une innovation technique, la charrue, qui requiert la force animale.

2. Une culture attelée exogène

Une fois le processus de colonisation relativement stabilisé, la promotion des nouveaux systèmes de production agricole est engagée. L'objectif consiste à développer les cultures de rente comme celle du coton dans les zones bien arrosées et celle de l'arachide dans les régions septentrionales à la pluviométrie limitée. L'agriculture subsaharienne, jusqu'alors vivrière et manuelle, n'offre pas les conditions structurelles nécessaires pour répondre à la production de ces nouveaux produits stratégiques. L'amélioration des rendements ne peut se faire que par une transformation fondamentale des techniques culturales, ce qui nécessite de substituer la force de travail animale à la force de travail humaine, beaucoup plus limitée. L'administration coloniale va ainsi s'employer très tôt à faire adopter la culture attelée dans son espace de domination africain⁷.

Le transfert techno-culturel s'opère par la vulgarisation agricole. Il s'agit d'un système de transmission de méthodes visant la diffusion « du progrès technique, économique et social en agriculture »⁸. Ces méthodes sont enseignées aux cultivateurs locaux par des techniciens formés en métropole. La structure de progrès ici est l'exploitation agricole, qui doit à terme se substituer aux petites unités vivrières paysannes. Comme le souligne Michelle Sébillotte « l'exploitation agricole est une organisation économique, dont la viabilité et la reproduction reposent sur la combinaison de processus biotechniques et socio-économiques (...). La gestion de l'exploitation suppose l'intégration de nombreuses données (ou références), à la fois verticales et horizontales, et qui évoluent constamment dans le temps. Les agriculteurs n'ont guère la capacité de produire seuls ces références, de collecter les données »⁹, ce qui justifie la vulgarisation, dans les territoires ultra-marins comme en métropole d'ailleurs.

Un important dispositif de vulgarisation est ainsi mis en place durant le premier XX^e siècle en Afrique française. Or, l'un des enjeux de la

⁷ Sur cette transition, voir également Marc Dufumier, *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes...*, *op. cit.*, p. 107-142.

⁸ Henri Canonge, « La vulgarisation », *Économie rurale, L'économie agricole française 1938-1958*, n° 39-40, 1959, p. 207-212. Voir aussi Jean Morizé, *Manuel pratique de vulgarisation agricole*, 2 t., éd. Maisonneuve et Larose, 1992, 339 p.

⁹ Michel Sébillotte, « La vulgarisation ou le développement agricole », in *Les mondes de l'agriculture. Une recherche pour demain*, sous la direction de Michel Sébillotte, Éditions Quæ, 1996, p. 145-159, ici p. 145.

Points de vue croisés

modernisation de l'agriculture africaine passe par l'adoption de la traction bovine, car elle doit notamment permettre « d'augmenter les surfaces, d'améliorer la productivité du travail et les revenus à l'unité de surface et par travailleur. »¹⁰ Les agronomes espèrent ainsi obtenir un saut qualitatif qui permette de faire évoluer une partie de l'agriculture subsaharienne vers des systèmes agraires non seulement autosuffisants mais également exportateurs. L'action des pouvoirs publics est ici essentielle en termes de vulgarisation et de subvention d'équipements nouveaux, comme la charrue.

L'exportation de la culture attelée par l'administration coloniale est ainsi essentiellement une opération techno-économique et de développement, destinée à améliorer la productivité et la production en s'appuyant sur les fondamentaux du système agricole occidental. Cette vision technicienne et économique de l'agriculture explique que la diffusion de ce nouveau mode culturel en Afrique subsaharienne ait rencontré des obstacles et que les raisons de sa difficile réception furent empiriquement et laborieusement admises¹¹. Il fallut attendre le début des indépendances pour que la culture attelée se diffuse, sans toutefois atteindre immédiatement des résultats pleinement satisfaisants¹², certains auteurs n'hésitant pas à parler d'« une véritable révolution technique »¹³. Son adoption est donc relativement récente, sa réception ayant rencontré de nombreux obstacles pas toujours aisément identifiables.

II. Variations sur le thème de l'acculturation

La colonisation provoque la rencontre de la « civilisation de la charrue », venue d'Europe, avec la « civilisation de la houe »¹⁴, « outil conservateur » selon une formule d'André Leroi-Gourhan, qui pose indirectement le problème de l'acculturation. Car c'est bien la houe qui s'est historiquement imposée comme l'instrument aratoire par excellence en Afrique subsaharienne et non la charrue qui, elle, domine en Europe. Néanmoins, l'acharnement colonial à introduire le modèle agricole de la culture attelée aurait dû produire à terme des effets. Or, malgré la répétition des tentatives,

¹⁰ Philippe Tersiguel. *Le pari du tracteur : La modernisation de l'agriculture cotonnière au Burkina Faso*, Marseille, IRD Éditions, 1995, p. 197.

¹¹ Cf., *infra*.

¹² Marc Dufumier, *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes...*, *op. cit.*, p. 120.

¹³ René Billaz, « Problèmes posés par l'évaluation d'un programme de culture attelée : l'exemple du Yatenga en Haute-Volta », *Economie rurale*, 1982, n° 147-148, p. 136-138, ici p. 137.

¹⁴ Sur les deux types de civilisation, v. André Georges Haudricourt et Mariel J.-Brunhes Delamarre, *L'homme et la charrue...*, *op. cit.*, p. 40-41.

l'administration ne peut que constater, à la veille des indépendances encore, des résultats décevants voire nuls. Une question de « technologie de l'agriculture » se pose ici, qui permet par ricochet de répondre à la question de l'absence historique de traction animale dans cette région du monde (1). C'est probablement, en outre, parce que les sociétés traditionnelles concernées par cette innovation sont holistes, les usages de la terre étant compris dans des systèmes de valeur, que la résistance à l'acculturation fut longue et qu'elle s'observe tant chez les pasteurs (2), que chez les agriculteurs (3), tout en intéressant également la division sexuelle du travail (4).

1. « Technologie de l'agriculture »

Quelles raisons donner à la difficile réception de la culture attelée, à laquelle a dû faire face l'administration coloniale ? Les causes ne sont pas aisément identifiables, car elles sont nombreuses et pas toujours nécessairement explicites.

Très tôt pourtant la zootechnie coloniale s'en préoccupe, littérature grise bien mise en lumière par Dominique Taurisson-Mouret à partir d'une recherche menée dans les fonds des Archives Nationales d'Outre-Mer¹⁵. Il ressort de cette documentation technique que les populations indigènes manifestent un « manque d'intérêt pour le travail animal », qu'elles sont incapables de produire des bœufs de trait faute de maîtriser les méthodes de castration des taureaux, qu'elles ne savent ni soigner ni dresser ces bêtes, notamment parce qu'on constate une prédilection pour l'élevage au détriment de la culture dans cette région¹⁶. C'est le manque de connaissances agro-zootechniques qui serait à l'origine de cet échec à faire collaborer l'animal aux activités agricoles. Or, comme le rappellent à juste titre Raymond Pujol et Geneviève Carbone dans l'*Histoire des mœurs*, pour « (...) parvenir à la mise au travail de l'animal, l'homme doit détenir les moyens et les connaissances nécessaires qui lui permettront d'associer les possibilités de l'animal aux siennes. La contrainte des mouvements (joug, harnachement), le dressage, feront de l'auxiliaire animal un instrument prolongeant ses gestes. »¹⁷ Pour

¹⁵ Dominique Taurisson-Mouret, « L'animal mis au travail par l'administration en Afrique subsaharienne francophone », in *Ranger l'animal. L'impact environnemental de la norme en milieu contraint*, II, *Exemples de droit colonial et analogies contemporaines*, sous la dir. d'Eric de Mari et Dominique Taurisson-Mouret, Paris, Victoires éd., p. 211-227.

¹⁶ *Id.*, p. 211, n. 96.

¹⁷ *Histoire des mœurs*, I/2, *Les coordonnées de l'homme et la culture matérielle*, sous la dir. de Jean Poirier, Paris, Gallimard, 1990, p. 1343.

Points de vue croisés

les techniciens il est clair que le cultivateur subsaharien ne possède pas ces connaissances, ce qui explique l'échec de la réception de la culture attelée.

Pour autant on ne peut manquer de constater que ces lacunes, présentées comme causales dans la littérature scientifique, s'apparentent davantage à des conséquences issues de choix, explicites ou implicites, opérés par les cultivateurs locaux. Dans ce sens on aurait plutôt là affaire à des faits sociaux, ce qui nécessite d'aller plus loin dans l'analyse des causes.

Après les indépendances, la vulgarisation agricole se poursuit dans le cadre de politiques publiques de développement. On aurait pu croire que la culture attelée serait alors plébiscitée par les nations nouvellement décolonisées, toutefois il n'en fut rien. Face à cet échec, la recherche spécialisée avance plusieurs types de contraintes ralentissant la diffusion de la traction animale¹⁸ ; des contraintes agro-écologiques (animaux mal adaptés à la traction, climat défavorable, sols pauvres, déficit de connaissances éthologique et agronomique des cultivateurs), des contraintes techniques (défaut de maîtrise des instruments agricoles de base, charrues, jougs, attelages...), des contraintes structurelles (taille des exploitations insuffisantes¹⁹, déficit de main d'œuvre et/ou de bétail), des contraintes sociologiques aussi (population trop nombreuse pour que le modèle de la culture attelée soit rentable, bétail davantage pris comme investissement que comme force de travail exploitable²⁰). A ces contraintes, il convient d'ajouter les erreurs commises par les vulgarisateurs eux-mêmes (formation insuffisante des cultivateurs locaux au matériel importé, informations zootechniques lacunaires, absence d'adéquation entre culture attelée et fumure des sols, hiatus important entre les effets théoriques attendus et les résultats concrets obtenus...)²¹ Bien après les indépendances encore, se sont la difficulté à se procurer le matériel et à le financer, mais également

¹⁸ Pour un exemple concernant les mossi d'ancienne Haute-Volta, v. Rémy Gérard, « Les leçons d'un échec : la culture attelée en pays Mossi (Haute-Volta) », *Cahiers d'études africaines*, vol. 12, n° 47, 1972, p. 512-519.

¹⁹ La moyenne des surfaces agricoles cultivées par exploitation n'est pas suffisante pour dépasser l'autosubsistance et produire un surplus commercialisable. Pour René Billaz, « la complexité des structures d'exploitation et celle de la société villageoise interdisent de penser que la culture attelée puisse diffuser "spontanément" » (« Problèmes posés par l'évaluation d'un programme de culture attelée... », art. cit., p. 136-138, ici p. 137.)

²⁰ Pour un exemple de recherche approfondie insistant sur ce type de causes d'échec de la culture attelée, bien que cette dernière soit asine et non bovine dans le cas présent, voir J. Mesnil, *Connaissance du milieu et vulgarisation agricole le cas de l'opération Centre-Mossi*, Paris, SATEC, 9 vol., 1970, ronéo., cité dans Gérard Rémy, « Les leçons d'un échec... », art. cit., p. 512-519.

²¹ Dominique Taurisson-Mouret, « L'animal mis au travail... », art. cit., p. 211-227.

l'insuffisance du nombre de bœufs de trait, qui ralentissent les progrès de la culture attelée.

En résumant à grands traits, les résultats des recherches menées pour tenter de restituer les causes de l'échec de la réception de la culture attelée en Afrique subsaharienne, se ramènent essentiellement à deux types d'explications : la réticence à l'innovation par les cultivateurs locaux d'une part et les lacunes du système de vulgarisation d'autre part. Pour l'éthno-agronome François Sigaut, grand spécialiste de l'histoire des techniques agricoles, il manquait à l'expertise générale sur ces questions une réflexion incluant l'innovation. Le problème venait du fait que celle-ci était entendue comme un paquet technique autoritairement diffusé par une vulgarisation surplombante, ignorant les savoirs locaux et les techniques traditionnelles. L'agronome fut ainsi le premier scientifique à prendre le problème à rebours, en interrogeant le bien fondé du message technique :

« Le problème n'est pas d'essayer telle ou telle « innovation », un peu à l'aveuglette, comme on essaye successivement les clés d'un trousseau pour trouver la bonne. Le problème est d'abord de comprendre la serrure, c'est-à-dire la logique interne des systèmes de culture qui existent. Cela exigera des analyses approfondies, basées sur des observations détaillées, précises et aussi objectives que possible des pratiques actuelles, et sur une très large comparaison de ces observations entre elles. »²²

François Sigaut a ainsi donné une clef fondamentale de compréhension de l'absence historique de traction attelée en Afrique subsaharienne, en s'interrogeant sur les aspects fonctionnels des instruments aratoires, charrue et araire²³. Il a montré que c'est parce que « les agricultures africaines se sont développées autour de céréales de grande taille, mils et sorghos²⁴, qui sont

²² François Sigaut, « Une discipline scientifique à développer : la technologie de l'agriculture (1^{ère} partie) », *Cahiers des ingénieurs agronomes*, n° 307, juin-juillet 1976, p. 16-21, ici p. 17.

²³ Il faut signaler ici les contributions pionnières et majeures d'André G. Haudricourt, de Mariel J-Brunhes Delamare et de François Sigaut à la compréhension des évolutions techniques en agriculture, travaux d'anthropologie des techniques encore tout à fait précieux aujourd'hui pour comprendre un contexte mondial de fortes tensions écologique, économique et juridique également (appropriation des sols) en matière agraire. Cf. Hubert Cochet, *L'agriculture comparée*, sous la dir. d'Hubert Cochet, éd. Quæ, 2011, p. 97-104.

²⁴ Le mil, le sorgho, mais aussi le riz et le fonio constituent le complexe céréalicole subsaharien. Il s'agit des quatre grandes espèces de graminées historiques dans cette région, très tôt domestiquées. Cf., Augustin F. C. Holl, « Diffusion de l'agriculture et de l'élevage en Afrique », in *Une histoire des civilisations*, sous la dir. de Jean-Paul Demoule, Dominique Garcia et Alain Schnapp, Paris, Ed. La Découverte/INRAP, 2018, p. 213-218, ici p. 214.

Points de vue croisés

semées en poquets²⁵, et où toutes les techniques de préparation du champ sont conçues en fonction de ce procédé de semis », que « l'araire²⁶ n'avait pas de place, pas de signification, par rapport à telles agricultures »²⁷. Il résulte de cette observation, géniale par sa simplicité, que « l'outillage des agriculteurs est de fait resté exclusivement manuel jusqu'à la veille des indépendances »²⁸, la traction animale n'ayant aucune utilité pratique dans un tel complexe céréalicole.

On le voit, les obstacles à la diffusion de la culture attelée n'étaient pas minimisés et les résultats de la « technologie de l'agriculture » que François Sigaut appelait de ses vœux, sont très pertinents pour comprendre cette absence animale dans le labeur agricole subsaharien. Toutefois, si convaincante qu'elle soit, l'observation de l'ingénieur agronome éclaire la permanence historique de la culture manuelle seule, sans avoir pour ambition de donner les raisons de la résistance à la culture attelée au moment de sa pénétration en Afrique subsaharienne. Pour ce faire, tout en conservant les éléments donnés plus haut, on peut se tourner avec profit vers l'anthropologie. Aborder la question sous cet angle présente l'avantage de prolonger le problème de la résistance à la culture attelée, là où l'analyse s'est parfois obstinée à traiter seulement de son échec.

2. Bétail indolent et pasteurs méprisants

Chez les pasteurs, qu'il s'agisse des pasteurs peuls d'Afrique de l'Ouest ou des nilotiques d'Afrique de l'Est, on ne sera pas surpris d'apprendre que le travail des bêtes est perçu négativement. Les pasteurs y voient une forme de maltraitance, non seulement par le travail²⁹, mais aussi par cette cruelle castration qui seule permet d'obtenir des bœufs dociles pour le trait³⁰. Le

²⁵ « Petit trou dans lesquels on dépose plusieurs graines ou tubercules » (<https://www.cnrtl.fr/definition/poquet>).

²⁶ L'araire est une charrue primitive tractée, « à soc triangulaire garni de deux ailes, sans train de roulement ni versoir, qui fend la terre sans la retourner et qui, perfectionnée, est encore utilisée pour le labourage des terres légères et de la vigne. » (<https://www.cnrtl.fr/lexicographie/araire>)

²⁷ François Sigaut, « Une discipline scientifique à développer : la technologie de l'agriculture (1^{ère} partie) », art. cit., p. 16-21, ici p. 17. Voir également Hubert Cochet, *L'agriculture comparée...*, op. cit., p. 101-104.

²⁸ Marc Dufumier, *Agricultures et paysanneries des Tiers mondes...*, op. cit., p. 114.

²⁹ Les pasteurs Mursi éthiopiens, par exemple, « regardent les agriculteurs et leurs bovins qui tirent des charrues avec dédain. » (Jean-Baptiste Eczet, « Des hommes et des vaches : L'attachement entre les personnes et leurs bovins en pays Mursi (Éthiopie) », *Anthropologie et Sociétés*, n° 39/1-2, 2015, p. 121-144, ici p. 133.)

³⁰ Pour une autre aire géographique, le Zaïre, Mbaya Mudimba Ngandu Kanda Mukendi montre que les pasteurs Ngiti n'apprécient pas la culture attelée, « parce que

cheptel bovin est dès lors conçu comme un capital, qu'aucune forme d'exploitation autre que pastorale ne saurait détourner de sa fonction socio-économique originelle. L'administration coloniale voit là au contraire un véritable gisement improductif confisqué par les éleveurs, un « capital dormant » qui ne bénéficie aucunement à une agriculture encore manuelle, aux rendements médiocres. Un tel enjeu apparaît nettement dans un courrier ministériel daté de 1925, exhumé par D. Taurisson-Mouret, qui oppose dans le style de l'époque la modernité zootechnique européenne, positivement rationnelle, au traditionalisme pastoral indigène, négativement archaïque :

« On sait qu'une insistance répétée est absolument nécessaire pour obtenir du noir le renoncement aux errements ancestraux particulièrement en matière d'élevage, d'autant plus que les $\frac{3}{4}$ du bétail sont entre les mains des Peulhs, populations traditionalistes par excellence. Les vétérinaires doivent étudier les coutumes locales afin de ne pas heurter de front, les conditions qui président à la production zootechnique ainsi que les modifications pratiques qu'il y aurait lieu d'introduire dans les méthodes indigènes pour arriver à une exploitation rationnelle des animaux domestiques. L'agriculture intensive nécessite l'entretien de troupeaux pour le travail et la fumure des terres. C'est la vulgarisation d'une forme de l'économie des animaux domestiques qui est à poursuivre. »³¹

L'agriculture et l'élevage indigènes doivent donc collaborer pour favoriser le développement d'un système agraire moderne quitte, pour les vétérinaires, à s'enquérir d'usages désuets. Or, loin de constituer quelques usages immémoriaux maintenus sur la longue durée par inertie, ces coutumes sont la manifestation concrète de cultures spécifiques que le volontarisme colonial, faute de bien les connaître et les interpréter, échoue à abolir pour instaurer sa politique agraire. Il faut dire que les premières recherches d'envergure montrant l'existence d'une relation homme-animal de nature ontologique dans l'espace pastoral subsaharien, datent du premier XX^e siècle seulement et ciblent les sociétés nilotiques d'Afrique de l'Est. L'étude pionnière de Melville Herskovits identifie ainsi dans cette région une « aire de la vache » (*cattle complex*) où les bovins apparaissent comme la source essentielle de richesse, tant chez les pasteurs que chez les agro-pasteurs. Pour l'anthropologue Jean-Baptiste Eczet, qui a étudié les pasteurs Mursi

l'usage des bœufs qu'elle nécessite est perçu comme un sacrilège du fait de la castration des jeunes taureaux, un détournement de leur fonction naturelle de géniteur, à laquelle la tradition Ngiti attache beaucoup d'importance, pour des raisons qui s'inscrivent dans une logique d'intérêt économique et social (en matière de dot, par exemple). » (Mbaya Mudimba Ngandu Kanda Mukendi, « Les Ngiti face à l'assistance technique », *Journal des africanistes*, 1986, n° 56/2, p. 131-138.)

³¹ Dominique Taurisson-Mouret, « L'animal mis au travail... », art. cit., p. 211-227, ici p. 220.

d'Éthiopie, « *Cattle complex* désigne d'abord la présence du bétail, de manière directe ou référentielle, dans l'ensemble des discours et des activités. »³² La relation homme-animal apparaît comme un fait social total, déterminant notamment les rapports sociaux-économiques (alliances, relations commerciales...), le rapport à la terre (usages collectifs du foncier typique des sociétés pastorales, en collaboration avec les cultivateurs sédentaires³³), ainsi que les pratiques sociales et le répertoire symbolique de ces communautés pastorales. Si plus récemment, à la suite d'Herskovits, les anthropologues ont étudié d'autres communautés de pasteurs Est africaines (Nuer³⁴, Maasai³⁵, Mursi³⁶, etc.) développant pareillement un rapport symbiotique au bétail, Catherine Baroin et Jean Boutrais³⁷ montrent que le *cattle complex* ne peut être limité à cette région et s'étend jusqu'en Afrique centrale et de l'Ouest (Peuls Wodaabe³⁸, masa du Tchad et du Cameroun³⁹, etc.). Philippe Descola rappelle ainsi que pour les pasteurs Wodaabe du sud Niger « le bétail est à la fois une projection de la personne humaine qui rend tangibles certaines des qualités de ses propriétaires, et un idiome dans lequel à peu près tout peut être exprimé, depuis la parenté jusqu'au sentiment amoureux. »⁴⁰

³² Jean-Baptiste Eczet, « Des hommes et des vaches... », art. cit., p. 121–144, ici p. 123.

³³ Sur ces questions voir la série de cours « Les usages de la terre », prononcée par Philippe Descola au Collège de France (<http://www.college-de-france.fr/site/philipedescola/course-2015-2016.htm>), ainsi que les séminaires en relation avec le sujet du cours (<http://www.college-de-france.fr/site/philippe-descola/seminar-2015-2016.htm>).

³⁴ Edward Evans-Pritchard, *Les Nuer. Description des modes de vie et des institutions politiques d'un peuple nilote*, texte original publié en 1940, Trad. de l'anglais par Louis Evrard, 1968, Paris, Gallimard.

³⁵ Paul Spencer, *The Maasai of Matapato. A study of rituals of rebellion*, Bloomington, Indiana University Press, 1988.

³⁶ Jean-Baptiste Eczet, *Humains et bovins en pays Mursi (Éthiopie). Registres sensibles et processus de socialité*, Thèse de doctorat, École pratique des hautes études, 5e section, Paris, 2013.

³⁷ Catherine Baroin et Jean Boutrais, « Bétail et société en Afrique », *Journal des africanistes*, n° 78/1-2, 2008, p. 9-52, ici p. 15.

³⁸ Angelo Maliki Bonfiglioli, *Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wodaabe du Niger*, Paris, France, Editions de la Maison des sciences de l'homme, Cambridge, UK, Cambridge University Press, 1988.

³⁹ Françoise Dumas-Champion, *Les Masa du Tchad : bétail et société*, Cambridge, Mass., Cambridge university press ; Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1983, 276 p.

⁴⁰ https://www.college-de-france.fr/media/philippe-descola/UPL2280658184144749414_39_Descola_481_498.pdf, ici p. 489.

Un tel rapport « fétichiste »⁴¹ au bétail a très bien pu constituer un frein à l'expansion de la culture attelée en Afrique subsaharienne et, par conséquent, dans l'espace français de domination. Le système domesticatoire africain dominant, parce qu'il s'écarte traditionnellement « des idées de subjugation et de domination par l'homme »⁴², n'était pas culturellement disposé à recevoir les méthodes contraignantes qu'exige la culture attelée importée d'Europe. Au début des années 1960, André Georges Haudricourt a ainsi montré dans un stimulant essai⁴³ que les civilisations occidentales pensent l'environnement en termes de maîtrise « directe, positive et brutale », à l'image du pasteur qui guide son troupeau de mouton :

« Le berger accompagne nuit et jour son troupeau, il le conduit avec sa houlette et ses chiens, il doit choisir les pacages, prévoir les lieux d'abreuvoir, porter les agneaux nouveau-nés dans les passages difficiles, et enfin les défendre contre les loups. Son action est directe : contact par la main ou le bâton, mottes de terre lancées avec la houlette, chien qui mordille le mouton pour le diriger. Son action est positive : il choisit l'itinéraire qu'il impose à chaque moment au troupeau. »

Le contre modèle choisi par l'auteur est celui de la Chine antique où, à l'apogée de son développement, l'animal de travail disparu pratiquement par le choix d'une agriculture intensive essentiellement manuelle, relevant davantage de l'horticulture. Cette civilisation aux « morales qui expliquent » et aux « philosophies de l'immanence », par opposition à l'Occident où « les dieux (...) commandent, les morales (...) ordonnent, (et) les philosophies transcendent », exerce quant à elle sur l'environnement une action « indirecte, négative⁴⁴ et amicale ». Le contraste est saisissant avec Aristote pour qui : « Il n'y a point d'amitié possible envers les choses inanimées pas plus qu'il n'y a de justice envers elles, pas plus qu'il n'y en a de l'homme au cheval et au bœuf ou même du maître à l'esclave en tant qu'esclave. »⁴⁵ Certes, Haudricourt ne retient pas l'exemple africain en contrepoint de l'action directe positive en usage en Occident. Néanmoins, tout comme en Extrême-Orient, la permanence du travail manuel dans le système agraire subsaharien est frappante. A tel point que les cultivateurs sont souvent

⁴¹ Jean-Pierre Digard, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 2009, p. 225.

⁴² Catherine Baroin et Jean Boutrais, « Bétail et société en Afrique », art. cit., p. 9-52, ici p. 46.

⁴³ André Georges Haudricourt, « Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui », *L'Homme*, vol. II/1, 1962, p. 40-50.

⁴⁴ Dans le sens d'action négative sur tout ce qui peut entraver la croissance des plantes. L'exemple choisi par l'auteur étant celui de la culture de l'igname en Mélanésie.

⁴⁵ *Éthique à Nicomaque*, trad. J. Tricot, Paris, Vrin, 5^e tirage, 1983, VIII-II.

Points de vue croisés

accusés par les éleveurs de ne pas savoir se comporter avec le bétail. Le rapport de contrainte voire de domination avec l'animal, résultant de l'importation de la culture attelée, n'était pas celui des pasteurs ni *a fortiori* celui des cultivateurs manuels, jusqu'à l'arrivée des colons. Dans ce sens, les cultivateurs connaissent peu ou mal l'élevage, raison pour laquelle dans les années 1980 encore, alors même que commence à se généraliser la traction animale, on continue de constater une mortalité élevée des bœufs de trait⁴⁶. La diffusion des savoirs pastoraux aux agriculteurs expérimentant la culture attelée était probablement rare – transmission rendue difficile par le dualisme, voire l'antagonisme agriculteurs/pasteurs – et en toute hypothèse erratique, tant l'usage des bœufs de trait était éloigné des pratiques pastorales, même si des collaborations existent⁴⁷.

Pour autant la cohabitation entre cultivateurs et pasteurs est indispensable, ne serait-ce que pour gérer des ressources rares comme l'eau et l'herbe de pâture. C'est ce que rappelle André Leroi-Gourhan pour lequel le pastoralisme nomade en général (celui des mongols, des turcs, des bédouins arabes, des touaregs, des peuls, des saracatsans de Grèce), implique la symbiose des communautés pastorales nomades et des communautés agricoles sédentaires⁴⁸. Or, l'introduction de la culture attelée présente un risque pour ce fragile équilibre. Cette technique agraire, en effet, par les rendements qu'elle promet pousse à valoriser la terre sous une forme privative qui concurrence une gestion traditionnelle permettant la superposition de différents types de droits sur un même espace et résultant du consensus entre communautés usagères⁴⁹. Cet antagonisme peut être résumé à trop grand trait, comme la pression d'un processus de privatisation de la terre contre les modes traditionnels de gestion socialisée de l'espace. Maurice Godelier souligne ainsi que « la partie "sauvage" de la nature – l'herbe, l'eau, le territoire – est appropriée de façon communautaire, mais par l'ensemble des groupes sociaux qui composent une "tribu" ou une "confédération" de tribus, etc. »⁵⁰ Rappelons que dans le système pastoral la richesse se fixe sur le cheptel, lieu où s'exercent les droits, et non sur la terre, entendu comme bien commun. Quant au système agraire, la forme la plus commune d'usage

⁴⁶ Philippe Tersiguel. *Le pari du tracteur...*, *op. cit.*, v. parag. 6, « La houe et le joug, ou la culture à traction animale. »

⁴⁷ *Id.* v. parag. 2, « La course à la terre. »

⁴⁸ André Leroi-Gourhan, *Le geste et la parole*, I, ..., *op. cit.*, p. 307, n. 13.

⁴⁹ Hubert Cochet rappelle que l'« Afrique sub-saharienne fournit un grand nombre d'exemples d'accès pluriels aux ressources et de superposition éventuelle de différents types de droits sur le même espace. » (*L'agriculture comparée...*, *op. cit.*, p. 51, n. 16.)

⁵⁰ Maurice Godelier, « Territoire et propriété dans quelques sociétés précapitalistes », *La Pensée*, 1978/3-4, p. 7-49, ici p. 39.

du sol par les paysans dans cet espace géographique réside dans sa mise en valeur qui doit être constante pour éviter la perte de jouissance. La notion de propriété individuelle exclusive n'a pas de sens dans ce contexte. La terre en effet appartient au lignage, au village, au clan⁵¹. Le droit d'usage cesse donc avec l'arrêt de la mise en valeur où lorsque le paysan quitte les lieux⁵².

On a là probablement également une cause de résistance à la réception de la culture attelée en Afrique subsaharienne, puisque ce type d'agriculture encourage la privatisation des sols et l'extension des surfaces cultivées au détriment des pâtures. Avec la colonisation, on observe une survalorisation du travail agricole et donc du travail animal, au détriment des activités agropastorales et pastorales traditionnelles. La terre tend à devenir un capital économique et social comme en Europe, là où elle était support d'utilités plurielles et de mise en valeur non définitive.

3. Fétichisme pastoral et sensibilisme agraire

Le *cattle complex*, occupant un espace géographique diffus sahélo-soudanais⁵³, révèle une véritable survalorisation du bétail, voire sa fétichisation. Sans qu'il soit possible de parler de sujets à propos des bovins appartenant au troupeau, chacun d'eux est néanmoins identifié parce qu'attaché à un lignage par exemple, comme c'est le cas chez les Wodaabe du Niger bien étudiés par Angelo Maliki Bonfiglioli⁵⁴. Pour ces pasteurs peuls, le comportement animal n'est pas un caractère individuel mais un « label lignager »⁵⁵. Dans ce sens une irréductible distinction s'opère au sein des communautés pastorales, entre les bœufs destinés à la traction et les bovins formant le troupeau. Signe de l'infériorité des bœufs de travail dans ce contexte, ils ne portent pas la marque du clan et, dans certaines tribus, leur dégradante condition interdit qu'ils soient sacrifiés aux ancêtres⁵⁶. Les bovins du cheptel sont quant à eux des membres à part entière de la communauté par la médiation du marquage, la marque étant davantage un signe

⁵¹ Catherine Baroin et Jean Boutrais, « Bétail et société en Afrique », art. cit., p. 9-52, ici p. 15

⁵² Jean-Pierre Digard, Etienne Landais, Philippe Lhoste, « La crise des sociétés pastorales. Un regard pluridisciplinaire », *Revue d'Élevage et de Médecine vétérinaire des Pays tropicaux*, 1993, n° 46, p. 683-692.

⁵³ Cf. remarque parag. précédent.

⁵⁴ Angelo Maliki Bonfiglioli, *Dudal. Histoire de famille et histoire de troupeau chez un groupe de Wodaabe du Niger...*, op. cit.

⁵⁵ Catherine Baroin et Jean Boutrais, « Bétail et société en Afrique », art. cit., p. 9-52, ici p. 24.

⁵⁶ E. Landais, « Le marquage du bétail dans les systèmes pastoraux traditionnels », *Revue d'Élevage et de Médecine vétérinaire des Pays tropicaux*, 2000, 53/4, p. 349-363, ici p. 354.

Points de vue croisés

d'appartenance que d'appropriation. Par cette opération culturelle inclusive à la communauté humaine, les peuls Wodaabe créent un « collectif lignager hybride, profondément original » dénommé *dudal*⁵⁷. Là où l'observateur inattentif voit dans le troupeau l'addition de bovins génériques qui sont autant de choses de genre fongibles (*genera*), dirait-on en droit, les wodaabe y voient un collectif de corps certains (*species*), le cheptel étant composé « de sous-groupes des “lignages bovins” qui, comme pour les humains, rassemblent les descendants d'un ancêtre commun connu. Le fait de penser chaque bovin comme relevant d'un lignage ajoute à leur identité un caractère qui dépasse leur existence biologique et les place dans la société et l'histoire humaine⁵⁸. »

Une telle valorisation du bétail chez les pasteurs ne doit toutefois pas être confondue avec un quelconque sentimentalisme. Il faut rappeler ici que les pratiques pastorales africaines n'ont, dans un premier temps, pas été comprises par les administrateurs coloniaux et les zootechniciens européens qui ont vu dans la boomanie des pasteurs une absence de rationalité et dans leur booolâtrie une dimension religieuse. Un tel lien au bétail manifestait le caractère irrationnel et sentimental de ce type d'élevage, dit traditionnel⁵⁹.

Or, si sentimentalisme il y a, il semble davantage être le fait des agriculteurs sédentaires par les rapports souvent étroits qu'ils entretiennent avec leurs animaux domestiques (le chien compagnon fidèle, les bœufs de travail qu'on appelle par leur nom et qu'on encourage en chantant, le cheval de trait une quasi-personne à laquelle on réserve une place à table, et même le porc qu'on engraisse pour le mettre à mort mais que l'on fera tuer par un étranger à la famille parce qu'on s'y est attaché⁶⁰). L'attachement au bétail, s'il est fort chez les pasteurs comme on l'a vu, l'est donc tout autant voire plus chez les agriculteurs, même s'il se situe sur un autre registre, celui de la sensibilité.

On ne retrouve donc pas au sein des systèmes agraires une valorisation des animaux comparable à celle constatée chez les pasteurs, les systèmes sociaux et de valeurs étant très différents. C'est une autre relation à l'animal qui s'établit avec la culture attelée, moins ontologique pourrait-on dire, mais peut-être davantage de nature « affective » à cause de la coopération recherchée. Il n'est pas anodin dès lors que le droit français, probablement parce que la France est historiquement un pays plus agricole que pastoral, évoque à deux reprises dans ses textes la sensibilité animale et sa nécessaire

⁵⁷ *Id.*, p. 357.

⁵⁸ Catherine Baroin et Jean Boutrais, « Bétail et société en Afrique », art. cit., p. 9-52, ici p. 23.

⁵⁹ *Id.* p. 22.

⁶⁰ Jean-Pierre Digard, *L'homme et les animaux domestiques...*, op. cit., p. 226.

protection, une première fois dans le Code rural et de la pêche maritime⁶¹, une seconde fois dans le Code civil avec la transposition de la loi du 16 février 2015⁶².

La proximité entre hommes et animaux nous semble jouer un rôle décisif ici. Dans les campagnes, le lien homme/animal se noue par exemple dans la conduite à la voix, avec les différentes formes d'adresses aux bovins (Briolage en France⁶³). L'onomastique illustre de son côté cette relation, en tant que système d'identification/classification de l'animal par dation d'un nom personnel, là où les systèmes pastoraux privilégient le marquage. Pour l'Europe occidentale par exemple, Claude Lévi-Strauss a distingué quatre grandes relations hommes/animaux à partir des modes de nomination, sur un double axe proximité/distance avec l'homme et rapport métonymique ou métaphorique avec lui. Ainsi les oiseaux, parce qu'ils sont proches sociologiquement des humains mais distants d'eux socialement, sont des humains métaphoriques à qui l'on peut attribuer des noms humains métonymiques (pierrot, margot...). A l'inverse les chiens, parce qu'ils sont distants sociologiquement des humains, mais proches socialement (proximité domestique), sont des humains métonymiques à qui l'on attribuera préférentiellement des noms non-humains métaphoriques (Médor, Pato...). Quant au bétail, sa position sociale est métonymique comme les chiens et les noms qui leurs sont donnés « sont généralement des termes descriptifs, qui évoquent la couleur du pelage, le port, le tempérament », ces noms ayant « souvent un caractère métaphorique »⁶⁴ (Blanchette, Noiraude, Mignonne...).

« Si donc les oiseaux sont des *humains métaphoriques* et les chiens, des *humains métonymiques*, le bétail est, lui, un *inhumain métonymique* et les chevaux de course sont des *inhumains métaphoriques* : le bétail n'est contigu qu'à défaut de ressemblance, les chevaux course ressemblants qu'à défaut de contiguïté. Chacune de ces catégories offre l'image « en creux » d'une des deux autres catégories, qui sont elles-mêmes dans un rapport de symétrie inversée. »⁶⁵

⁶¹ « Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. » (Art. L. 214-1 du Code rural et de la pêche maritime.)

⁶² « Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens. » (Article 515-14 du Code civil, créé par la loi n° 2015-177 du 16 février 2015 - art. 2)

⁶³ Chants de labour destinés à encourager les bœufs. Cf. André Georges Haudricourt et Mariel J.-Brunhes Delamarre, *L'homme et la charrue...*, op. cit., p. 572.

⁶⁴ Claude Lévi-Strauss, *La Pensée sauvage*, Paris, Pocket, 1990, p. 249.

⁶⁵ *Ibid.*

Points de vue croisés

Si l'on admet, dans la perspective suivie par Claude Lévi-Strauss, que le bétail soit traité comme un objet, par opposition au cheval ou au chien⁶⁶ davantage traités en sujets, nous sommes plus réservés à suivre Jean-Pierre Digard qui considère que le bétail n'a, pour l'éleveur, « d'autre valeur que celle, économique, que lui attribue le marché » et qu'il faut, à la campagne, « qu'une vache aille bien mal pour que l'on fasse appel au vétérinaire ; encore devra-t-on avoir la certitude que le prix de son intervention n'excédera pas celui de l'animal. »⁶⁷ Les éleveurs nous semblent rares au contraire qui font de leurs bovins de purs objets marchands, des biens fongibles et consommables interchangeables comme s'il ne s'agissait pas d'êtres vivants. Des liens d'affection existent souvent chez l'éleveur pour son bétail, sans bien entendu négliger des cas patents de maltraitance (ensauvagement par abandon, claustration, élevages hyper-intensifs (fermes de « 1000 vaches »), etc.) On peut donc raisonnablement parler, si ce n'est de sentimentalisme, de sensibilité à propos des relations qui existent entre les agriculteurs et leurs animaux domestiques de travail, mais une sensibilité qui sera cependant pondérée par les impératifs économiques.

Pour ce qui est de l'Afrique subsaharienne, il conviendrait ainsi d'étudier les formes diverses d'adresse au bétail⁶⁸, de nomination, voire de dation de noms depuis l'introduction de ces nouveaux partenaires de travail que sont les bœufs de trait. Une telle enquête relève néanmoins d'une anthropologie de terrain dépassant bien entendu le cadre de cette étude. Nous ne sommes donc pas en mesure de répondre à la question de savoir si l'adoption de la culture attelée a provoqué, en Afrique subsaharienne, un nouveau rapport aux animaux domestiques, bœufs de trait en tête, de l'ordre de l'acculturation affective⁶⁹. La question toutefois mérite d'être posée.

⁶⁶ Pour ce qui concerne l'espèce canine, v. Baptiste Coulmont. *Sociologie des prénoms... des chiens*, 2011 (halshs-00950870) qui revient sur l'idée reçue selon laquelle l'extraordinaire niveau d'inclusion des chiens dans la sphère familiale qui s'observe actuellement et faisant d'eux des membres à part entière de la famille, aurait contribué à augmenter significativement le nombre de noms humains donnés à des chiens. Il semble au contraire qu'il n'en soit rien, ce qui tend à confirmer la remarque de C. Lévi-Strauss qui voyait là comme une sorte d'impossibilité spéciste, provoquant un sentiment de malaise, voire de scandale.

⁶⁷ Jean-Pierre Digard, *L'homme et les animaux domestiques...*, *op. cit.*, p. 227

⁶⁸ Voir par ex. les chants de louanges chez les Masa dans Françoise Dumas-Champion, *Les Masa du Tchad...*, *op. cit.*, p. 131.

⁶⁹ On peut cependant le penser, comme le montre l'exemple des chants de labour pratiqués à Marie-Galante, en Guadeloupe, une pratique (briolage) et une agriculture (labourage) inconnues avant l'arrivée des européens. Pour un exemple sonore, v. <https://soundcloud.com/culture-gouv/ecomusee-marie-galante-1>

4. Houe des femmes et charrue des hommes

On doit à Alain Testart un très stimulant essai récemment publié, consacré à la division sexuelle du travail⁷⁰. L'anthropologue y montre que dans toutes les cultures les femmes sont exclues de certaines activités, en raison de croyances obéissant à une logique cachée qui veut que l'effusion périodique de leur propre sang, perçue comme un dérèglement intérieur, affecte l'extérieur si ces dernières exécutent certaines tâches. Ainsi les femmes, à la différence des hommes, ne peuvent faire jaillir le sang car le sang jaillit naturellement d'elles-mêmes. C'est cette « même loi générale qui fait que l'on éloigne la femme non pas de ce qui serait trop différent d'elle, mais bien de ce qui est trop semblable. »⁷¹ Le risque se situe dans la « conjonction du même avec le même »⁷² et ses effets nuisibles. Alain Testart montre ainsi que certaines activités sont prohibées par la croyance analogique consistant à redouter les effets négatifs induits par le redoublement de principes identiques.

Une des manifestations bien connue de ce phénomène, et parmi les plus éclatantes parce que terrible dans ses éventuelles conséquences, est l'inceste. Or qu'est l'inceste sinon l'union du même avec le même, prohibition fondatrice pour la plupart des sociétés historiques et actuelles. Nombreux sont ainsi les mythes qui rapportent qu'en cas de transgression du tabou, des catastrophes ne manquent pas d'advenir, Œdipe en étant l'archétype pour la culture occidentale.

Dans ce sens, si à la blessure intérieure des femmes venait s'ajouter la blessure extérieure commise par elle (guerre, chasse, meurtre), les effets délétères se feraient immédiatement sentir, des plus insignifiants (le vin qui tourne, tout comme la mayonnaise) aux plus graves (défaite guerrière, chasse infructueuse, stérilité du sol...). Or, sur ce dernier effet, quoi de plus catastrophique pour des communautés paysannes qu'une terre inféconde ?

⁷⁰ Alain Testart, *L'amazone et la cuisinière. Anthropologie de la division sexuelle du travail*, Paris, Gallimard, 2014. Pour une lecture peu convaincue de l'ouvrage, voir le compte rendu d'Emmanuel Désveaux (<https://www-cairn-info.ezproxy.unilim.fr/revue-annales-2015-2-page-439.htm#pa451>). Conscient de l'originalité, voire de l'audace de son approche, Alain Testart acceptait néanmoins les « risques » (p. 133) de la critique, c'est pourquoi nous le suivons avec enthousiasme dans ses hypothèses.

⁷¹ Alain Testart, *L'amazone et la cuisinière...*, *op. cit.*, p. 64.

⁷² *Id.* p. 140.

Points de vue croisés

Ce serait cette loi universelle qui déterminerait dès lors la division sexuelle du travail. Ainsi la boucherie, la forge, la chasse avec effusion de sang⁷³ ou encore la guerre sont des activités qui, traditionnellement, ne se déclinent pas au féminin. Et la documentation montre qu'il en va de même du labour, que ce sont les hommes qui utilisent la charrue (fig. 1) et les femmes la houe⁷⁴. Alain Testart connecte cette observation au fait qu'en Afrique, comme dans de nombreuses régions du monde, la terre est perçue comme un élément féminin⁷⁵. Or le labour est une activité qui consiste à ouvrir la terre où, pour poursuivre dans notre registre sémantique, la blesser. Ce serait par conséquent la blessure intérieure dont sont physiologiquement frappées les femmes qui leur interdirait, par analogie, de blesser la terre. Par cette perturbation intérieure propre à leur corps, les femmes ne doivent dès lors pas affecter l'intérieur des autres corps en exécutant certains gestes, ceux qui tranchent notamment ; c'est pourquoi le fait de couper la terre avec une charrue leur serait prohibé. Un tel redoublement risquerait de rendre la terre stérile. Ce serait donc pour favoriser la fertilité du sol, où pour le moins éviter son infertilité, que le labour serait réservé aux hommes.

Quoi que l'on pense d'une telle hypothèse fondée sur les croyances, les faits bruts sont là : ce ne sont pas les femmes qui conduisent les bœufs de trait. Celles-ci n'ont toutefois pas été exclues des travaux des champs, loin s'en faut. En termes d'acculturation, la réception de la culture attelée a ainsi davantage contribué à renforcer la division sexuelle du travail, qu'à bouleverser son ordre interne : aux hommes toujours le gros bétail, la culture des « produits stratégiques » et la charrue ; aux femmes, la basse-cour, la culture des céréales traditionnelles et la houe. L'adoption de la culture attelée a donc eu plutôt pour effet de renforcer le dualisme sexuel, en plaçant le masculin du côté de l'innovation (charrue, céréales nouvelles) et de l'éloignement du domicile (agriculture), et le féminin du côté de la tradition⁷⁶ (houe, graminées historiques) et de la proximité du foyer⁷⁷ (horticulture).

⁷³ Sur la chasse, le sang et les femmes, v. les travaux de Bertrand Hell.

⁷⁴ Une observation que l'iconographie confirme, y compris en utilisant les moteurs de recherche les plus courants sous les occurrences « travail à la houe », par exemple. Pour un exemple portugais d'utilisation de la houe par les cultivatrices, v. Colette Callier-Boisvert, « D'un même corps : Le labour à bras collectif (cavadas) dans le nord du Portugal », *Ethnologie française*, vol. 34, n° 2, 2004, p. 343-349. Sur la charrue en tant que prérogative masculine exclusive, v. André Georges Haudricourt et Mariel J.-Brunhes Delamarre, *L'homme et la charrue...*, *op. cit.*, p. 566.

⁷⁵ Même assertion chez André Georges Haudricourt et Mariel J.-Brunhes Delamarre, *L'homme et la charrue...*, *op. cit.*, p. 566.

⁷⁶ Sur le fait que sont réservés aux hommes les outils les plus prestigieux, alors que les femmes manient les plus rudimentaires et effectuent des tâches, sinon les plus

Cette dialectique tradition/modernité vient de trouver une illustration particulièrement suggestive au Burkina-Faso, à travers l'inauguration le 15 octobre 2019 dans la ville de Bobo-Dioulasso d'un monument dédié à la femme rurale africaine. La statue, présentant « l'image d'une femme en pleine activité agricole avec un équipement moderne »⁷⁸ (fig. 2), bouleverse les usages autant qu'elle conserve les traditions. Si la femme représentée tient fièrement l'engin mécanique moderne qui soulagera sa peine, on ne peut manquer d'observer qu'il s'agit moins d'une charrue que d'une houe trainée⁷⁹ qui, bien que motorisée, reste comme on l'a vu l'instrument aratoire traditionnel des femmes en Afrique. Issoufou Ouédraogo, journaliste à *Le Faso.net*, déclare toutefois avec enthousiasme que « Ce processus de mécanisation de l'agriculture vise à réduire la pénibilité du travail de la femme à travers le confinement définitif au musée de la houe manuelle [fig. 3] et de l'ensemble des outils et équipements rudimentaires »⁸⁰. S'il y a bien révolution technique, il n'y a toutefois pas à notre sens révolution agricole, puisque la modernisation consiste ici à mécaniser l'« outil conservateur » historique des femmes ; la division sexuelle du travail est maintenue. Une révolution copernicienne aurait plutôt consisté dans le libre accès des femmes à la charrue et à son incontournable mode de traction, les bœufs. Cela passera peut-être, un jour, par la médiation du tracteur, même si là encore c'est une affaire d'homme !

Le siècle dernier a vu l'agriculture africaine passer en partie de la houe au joug. Le prochain dira si le joug sera suppléé par le tracteur, un pari que font certains⁸¹. De fait, les bœufs de traits seraient libérés de leur labeur, comme l'a montré le vaste mouvement de mécanisation et de chimisation de l'agriculture qu'ont connu les pays de l'hémisphère nord durant le second XX^e siècle. La « libération animale » en question fut toutefois moins zoo-

pénibles, harassantes, v. Palola Tabet, *La construction sociale de l'inégalité des sexes. Des outils et des corps*, Paris, L'Harmattan, 1998.

⁷⁷ Sur ce point, v. Alain Testart, *L'amazone et la cuisinière...*, *op. cit.*, p. 98.

⁷⁸ <https://www.lemonderural.com/2019/10/15/campagne-pour-la-relegation-de-la-houe-manuelle-au-musee-un-monument-symbole-de-lengagement-des-etats-africains-inaugure-a-bobo-dioulasso/>, site consulté le 31 oct. 2019.

⁷⁹ Si la photographie du monument (fig. 2) montre un soc qui pourrait rapprocher l'instrument d'une charrue, la petite taille de celui-ci ne trompe pas et l'identifie bien davantage à une houe trainée.

⁸⁰ <https://lefaso.net/spip.php?article92562>, site consulté le 31 oct. 2019.

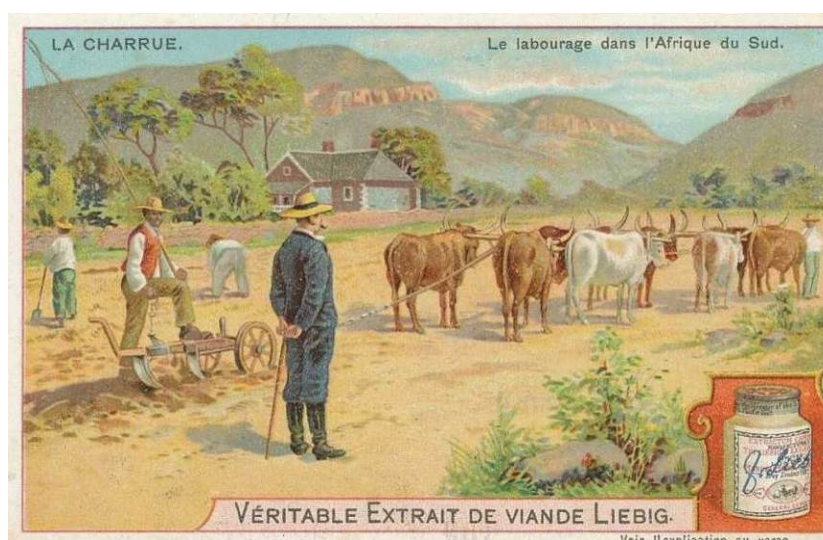
⁸¹ Philippe Tersiguel. *Le pari du tracteur...*, *op. cit.*

Points de vue croisés

éthique qu'économique au Nord, comme elle serait davantage « humaniste », car tournée vers le développement, que zoophile, au Sud⁸².

Annexes

Figure 1



Chromo publicitaire pour la marque Liebig

⁸² Les effets de la mécanisation sont attendus sur « l'amélioration de la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'emploi », en favorisant « l'accroissement de la productivité agricole (...) ce qui implique une augmentation des rendements ou de la surface cultivée par actif » (M., Balse & C., Ferrier & Girard, Pierre & Havard, Michel & Herbel, Denis & F., Larue, *Une expérience originale de mécanisation partagée en Afrique. Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole au Bénin*, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, Champs d'acteur n° 3, avril 2015, p. 5 (consulté le 4 nov. 2019 sur https://www.researchgate.net/publication/275524101_Une_experience_originale_de_mecanisation_partagee_en_Afrique_Les_Cooperatives_d'utilisation_de_materiel_agricole_au_Benin)).

Figure 13 : Principaux types de labour en Afrique de l'Ouest

Le labour manuel à la houe (Bénin)



Labour en culture attelée avec charrue à socs (Mali)



Labour au tracteur avec charrue à disques (Bénin)



Tiré de M., Balse & C., Ferrier & Girard, Pierre & Havard, Michel & Herbel, Denis & F., Larue, *Une expérience originale de mécanisation partagée en Afrique. Les Coopératives d'utilisation de matériel agricole au Bénin*, Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde, Champs d'acteur n° 3, avril 2015, p. 45.

Figure 2



<https://www.lemonderural.com/2019/10/15/campagne-pour-la-relegation-de-la-houe-manuelle-au-musee-un-monument-symbole-de-lengagement-des-etats-africains-inaugure-a-bobo-dioulasso/>

Figure 3



<https://www.burkina24.com/2019/10/15/burkina-la-campagne-de-confinement-de-la-houe-au-musee-lancee-a-bobo-dioulasso/>